

Répression de la criminalité

Ce qu'il nous faut, ce n'est pas une autorisation pour les fusils de chasse ou carabines de sport, qui sont des armes de chasse légales, mais des peines plus sévères pour la possession illégale d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées. En d'autres mots, la possession illégale d'armes à feu dont l'autorisation est aujourd'hui restreinte, soit les armes légères ou celles qu'on peut utiliser d'une seule main, devrait entraîner une peine automatique de cinq ans de prison.

Un Canadien devrait pouvoir posséder une arme exotique. Si un Canadien jouissant de la liberté de penser attache une valeur symbolique ou sentimentale à un tel engin, il devrait pouvoir l'enregistrer et le ranger quelque part chez lui. L'adresse pourrait être connue de la police et le fait d'enlever l'arme de l'adresse d'enregistrement sans autorisation deviendrait un crime. Il suffit pour le gouvernement de publier la liste des armes prohibées ou à autorisation restreinte et de demander aux Canadiens de les enregistrer. Le fait de ne pas obtempérer dans un délai donné deviendrait un crime grave. Il faudrait respecter ces dispositions comme il est stipulé dans le Bill C-83, mais les dispositions de la loi ne priveraient pas les Canadiens respectueux des lois de posséder toutes les armes de chasse qu'ils veulent en leur imposant des frais d'enregistrement.

La prémisse selon laquelle les armes à feu sont responsables d'un si grand nombre d'homicides est des plus irréfléchies. Au nombre des armes meurtrières figurent aussi les couteaux, les poings, les serviettes et les broches à cheveux. Le gouvernement doit-il bannir tous ces articles? Ridicule, dites-vous. Assurément. Mais dire qu'une arme enregistrée dans un foyer ne servira jamais à un homicide est également stupide. Le problème des homicides dans la société ne tient pas aux armes à feu en elles-mêmes. Le problème, c'est la façon de les utiliser et les personnes qui les utilisent. Ce n'est pas l'enregistrement qui va supprimer les raisons d'utiliser une arme . . .

● (2130)

Une voix: Pourquoi dites-vous «enregistrement»?

M. Skoreyko: Enregistrement ou autorisation. Si le député avait déjà eu une arme à feu, il saurait que l'autorisation, c'est l'enregistrement. L'enregistrement ne s'attaque pas aux raisons qui poussent à se servir d'une arme à feu en dépit de la loi. L'anxiété, la lutte pour la survie dans les difficultés financières, tout cela produit des comportements que nous connaissons depuis quelques années. A quoi tiennent les comportements indésirables qui embrouillent et compliquent le problème? A l'imposition à la double imposition que pratique le gouvernement, à ce qu'il en coûte aux salariés pour gagner un dollar. Il y a ensuite l'inflation qui est à la source des difficultés familiales, ici comme ailleurs dans le monde. Le chef de famille se crève dans l'espoir d'améliorer son sort et celui de sa famille, mais il constate à chaque paye qu'il n'en a jamais assez pour y arriver.

Il y a aussi le matérialisme. Les jeunes ont trop tendance à vouloir tout avoir lorsqu'ils se marient. Les personnes de ma génération, mettaient des années à y parvenir. Et il arrivait qu'on ne réussisse pas à se procurer tout ce qu'on aurait souhaité. C'est la vie. Il faut se fixer un rythme, une cadence de réussite, matérielle et professionnelle. Trop souvent aujourd'hui, lorsque certains désirs n'ont pu être réalisés à temps ou paraissent irréalisables, on fiche tout en l'air en se disant qu'il est inutile de faire des efforts. S'il veut soulager la société, le gouvernement n'a qu'à abolir les

[M. Skoreyko.]

contrôles. Ce qu'il faut, c'est moins d'interventions gouvernementales.

Le bill C-83 établit de nouveaux contrôles, des contrôles qui ne sont pas nécessaires, des contrôles inapplicables, coûteux, subversifs et rien d'autre. En désarmant le peuple comme sous Hitler, sous Staline, et en Irlande, on met les gens à la merci des politiciens sans scrupules. Pourquoi est-ce que je parle ainsi, monsieur l'Orateur? Les faits sont pourtant là.

Combien de bureaucrates faudra-t-il pour appliquer la loi sur le contrôle des armes à feu? Cinquante, 100 ou 500 employés? Combien payera le contribuable? Puisqu'il est évident que le gouvernement veut que cette loi s'autofinance, quel sera le tarif de l'enregistrement d'une arme à feu? Que coûtera l'enregistrement de toutes les armes à feu? Quelle sorte de services va-t-on créer?

Sera-ce un service du genre de la Commission de lutte contre l'inflation qui, disait-on, n'utiliserait que 200 employés? Actuellement, ils sont près de 500. M. Pepin a déclaré qu'il s'inquiéterait quand ce chiffre serait dépassé.

La valeur de la Commission anti-inflation ne dépasse pas ce qu'elle a fait jusqu'à présent, c'est-à-dire rien du tout. Est-ce que ce sera la même chose pour cette nouvelle direction du ministère du solliciteur général? Devra-t-on engager 500 ou 1,000 nouveaux employés; y aura-t-il un nouvel impôt indirect, une autre intrusion dans le monde de vie des Canadiens, un autre pas qui rapprochera le gouvernement de la défaite.

Ces années-ci, on a introduit un nouvel impôt sur le revenu à la fois lourd, progressif ou gradué. Le gouvernement a aboli les droits d'héritage. Il contrôle les moyens de communication et même ceux de transport. En 1968, au moyen d'un argument spécieux, il a contribué à la dévalorisation des vertus morales que sont l'honnêteté, la sobriété, la discipline personnelle et l'esprit d'initiative. Le gouvernement a tenté de détourner l'esprit du peuple en attirant l'attention sur l'infâme promulgation de la loi sur les mesures de guerre, de la loi sur les langues officielles, de l'attaque contre le monde des affaires, du contrôle des salaires et des prix, et de la sortie contre le premier ministre du Québec en fin de semaine dernière. Monsieur l'Orateur, que penser de cette sortie?

Des voix: Que penser du bill?

M. Skoreyko: Monsieur l'Orateur, j'ignore ce qui fait penser aux cadets du caucus là-bas qu'il n'y a rien de bon dans ce que nous disons de ce côté-ci.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Le député devrait s'en tenir au bill C-83.

M. Skoreyko: Monsieur l'Orateur, mes remarques portent spécifiquement sur le bill C-83. J'essaie de montrer à ceux qui ne le savent pas dans quelle direction nous nous dirigeons. En parlant de la sortie dont on a été témoin au Québec en fin de semaine, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a dit que le premier ministre (M. Trudeau) y avait simplement mis son grain de sel. Nous n'avons pas besoin de nous faire dire que c'est quelqu'un qui aime mettre son grain de sel partout. Nous le savions en 1968. Quand on songe à l'invocation des salaires et des prix et aux déclarations qu'il a faites au cours des élections de 1974 en disant que ce genre de contrôle n'est pas bon pour les Canadiens, il est évident que seul quelqu'un qui aime mettre son grain de sel partout peut être aussi factice.